Togo-Kosovo

*Communiqué*

Sur instruction du Président de la République, Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, le Gouvernement togolais a reconnu, le 11 juillet 2014, la République du Kosovo comme un Etat indépendant et souverain.

Suite à cette reconnaissance et sur invitation des autorités du Kosovo, Son Excellence Monsieur Robert DUSSEY, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Togolaise a effectué une visite officielle de travail au Kosovo les 20, 21 et 22 juillet 2014.

Durant son séjour, Son Excellence Robert DUSSEY a été reçu par le Premier Ministre de la République du Kosovo, Son Excellence Monsieur Hashim THAÇI, qui a remercié le Togo pour le soutien apporté à son pays. Les discussions ont ensuite portées sur les perspectives de coopération fructueuse entre les deux pays.

La rencontre avec le Premier Ministre THAÇI a été précédée par l’entretien que Son Excellence Robert DUSSEY a eu avec Son Excellence Monsieur Enver HOXHAJ, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération à son cabinet. Au cours des échanges, le Ministre HOXHAJ a exprimé l’intérêt des autorités de son pays à soutenir le Togo dans l’organisation, l’année prochaine, à Lomé de la Conférence de l’Union Africaine sur la sécurité maritime sur le continent

A l’issue de cet entretien, les deux Parties ont, au cours d’une séance de travail organisée au Ministère des Affaires Etrangères de la République du Kosovo, procédé à la signature de trois accords.

Le premier accord formalise, conformément à la Conventions de Vienne du 18 avril 1961 sur les Relations Diplomatiques et la Convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les Relations Consulaires, la volonté du Togo et du Kosovo d’entretenir des relations diplomatiques et de coopération sur la base des principes de l’égalité souveraine, des relations amicales et de la coopération entre les États, de l’intégrité territoriale et de l’inviolabilité des frontières des États souverains et de la non-intervention dans les affaires intérieures d’autres Etats.

Quant au second accord, il fixe le cadre général de la coopération entre les deux Etats et permettra de signer des accords plus sectoriels.

Enfin, le troisième accord, plus spécifique, porte sur la coopération technique. Aux termes de celui-ci, le Kosovo s’engage, entre autres, à offrir des formations techniques aux ressortissants togolais en matière de diplomatie, de maintien de l’ordre, de sécurité et tous autres domaines décidés de commun accord par les deux Parties. De même, la Partie kosovare offre aux étudiants togolais des bourses d'études de premier cycle et des cycles supérieurs dans les universités du Kosovo dans les domaines des sciences sociales, des sciences humaines, de l'ingénierie, de la technologie etc.

Par ailleurs, sur invitation de l’Académie diplomatique et de l’Université du Commerce et des Technologies du Kosovo, Son Excellence Robert DUSSEY a présenté devant un parterre d’étudiants et des personnalités du Kosovo, une communication intitulée « Sécurité maritime et développement : les enjeux de la conférence de Lomé » en perspective à la Conférence de l’Union Africaine qui se tiendra l’année prochaine sur cette thématique.

 *Fait à Pristina, le 21 juillet 2014*